

PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE BIEN

N° 7 - 28 MAI 2020

Rendez-vous dans nos agences

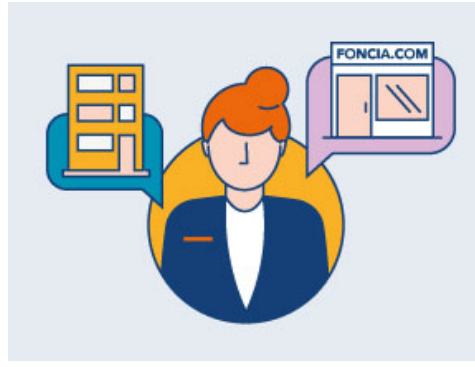
Nos équipes sont heureuses de vous accueillir de nouveau en agence, dans le cadre du déconfinement progressif. Pour la sécurité de tous et toutes, les agences Foncia sont ouvertes sur rendez-vous, dans le respect absolu des gestes barrières et des mesures de distanciation. Vos contacts habituels restent à votre disposition par e-mail, au téléphone ou via le site clients [MyFoncia.com](#). Nous vous remercions pour votre compréhension.

Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre bien.

À VOTRE SERVICE

Location ou achat en période de déconfinement : découvrez les avantages de la visite virtuelle 360° !

Même si le déconfinement progressif nous permet de nous déplacer plus librement, il reste prudent d'éviter de multiplier les trajets et les interactions. Pas facile quand on cherche à louer un bien et qu'on enchaîne les rendez-vous !



C'est pourquoi Foncia propose la visite virtuelle à 360°. Le principe est simple : chaque pièce d'un bien immobilier est photographiée avec un dispositif spécial, qui capture en une fois le volume de l'espace, y compris les extérieurs. Ces panoramas sont ensuite assemblés par un prestataire spécialisé afin que les personnes intéressées par l'achat ou la location puissent s'y promener intuitivement en quelques clics, façon Google Street View, pour les adeptes.

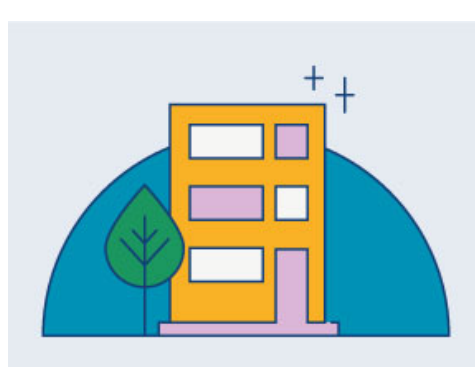
Le rendu est saisissant de réalisme, l'immersion dans l'environnement permet de se projeter immédiatement, sans avoir à se rendre sur place. La visite virtuelle est donc un excellent outil d'aide à la décision, qui permet à toutes les parties concernées de gagner du temps et de limiter leurs déplacements.

Réalisée le plus souvent au moment de l'état des lieux de sortie, la visite 360° est également un atout supplémentaire dans la valorisation et la commercialisation à distance de votre bien, avec l'assurance de sortir du lot dans les résultats de recherche sur les portails spécialisés. Dès 2017, 85 % des acquéreurs se déclaraient intéressés par la visite virtuelle d'un bien immobilier (sondage Ifop).

LA VIE DE VOTRE BIEN

Appels de fonds, charges, honoraires... Qui paie quoi ?

Que vous soyez propriétaire bailleur, copropriétaire, locataire ou tout cela à la fois, vous payez régulièrement des charges. Elles correspondent à des services dont vous bénéficiez, et varient en fonction des caractéristiques de votre bien.



Dans un immeuble, les copropriétaires reçoivent chaque trimestre un appel de fonds, envoyé par le syndic. L'objectif est de collecter les provisions correspondant au budget voté par les copropriétaires en assemblée générale, qui permet de couvrir les charges de l'immeuble, dont les honoraires du syndic pour en assurer la gestion au quotidien.

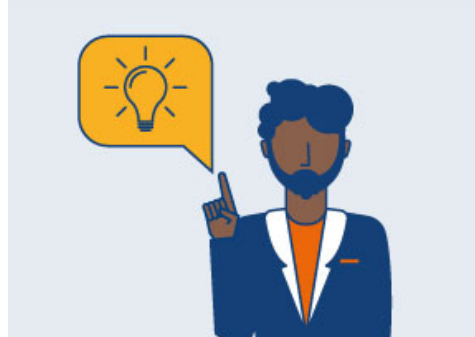
La majeure partie des charges de copropriété sert à payer les factures de gardiennage, d'entretien, de chauffage, d'assurance, de ménage... Lorsque des copropriétaires ne payent pas leurs charges, cela met en difficulté la copropriété car le syndic ne peut plus régler les sommes dues.

Les charges locatives, c'est-à-dire payées par les locataires à leurs propriétaires, sont également appelée charges récupérables. Il s'agit du remboursement, sous forme de provisions, des dépenses effectuées par le propriétaire bailleur pour des prestations dont bénéficie la personne qui occupe le bien. Afin d'éviter tout abus, elles sont clairement encadrées par un décret publié en 1987, et doivent être régularisées tous les ans.

LA QUESTION PRATIQUE

Que faire si votre locataire n'a pas d'assurance habitation ?

La loi oblige les personnes louant leur résidence principale à fournir à leur propriétaire bailleur une attestation d'assurance multirisque habitation, dès la remise des clés, et de façon récurrente tout au long de la durée de vie du bail.



Si votre locataire ne remplit pas ses obligations, il sera nécessaire de lui adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, qui lui donnera alors un mois pour régulariser sa situation. Ensuite, il faudra souscrire cette assurance pour le compte et aux frais de votre locataire, qui vous remboursera sur son loyer selon un échancier.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) pour découvrir la chronique *On parle immo* qui répond à la question : « Que faire si un locataire n'a pas d'assurance habitation ? ».

LA TENDANCE IMMO

Faire de la place aux vélos

Depuis le 11 mai, les voitures sont de retour dans nos villes et sur les routes, qu'elles partagent avec un nombre croissant de vélos. Compte tenu du contexte sanitaire, les transports en commun suscitent pour le moment la défiance.



Afin de limiter le report sur la voiture individuelle, les villes et les territoires encouragent les déplacements à vélo, par exemple en créant des pistes cyclables provisoires supplémentaires, ou en subventionnant l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le Gouvernement propose par ailleurs un forfait de 50 € pour remettre en état les vélos jusqu'ici remisés.

Le moment est-il venu d' adopter quotidiennement ce mode de transport écologique, actif et économique ? Si vous vous interrogez sur le stationnement des vélos dans votre résidence, ou si vous envisagez la création d'un local dédié, parlez-en à votre propriétaire ou à votre syndic.

#àDOMICILE

Les coulisses d'un confinement sportif

Foncia a lancé le compte Instagram [@adomicile_](#) pour vous aider à prendre soin de vous, de votre logement et de vos voisins. Découvrez en vidéo comment Laurent Travers, manager et directeur du rugby du Racing 92 (dont Foncia est partenaire), a vécu le confinement.



Chez lui, Laurent Travers a veillé à rester actif : jardinage, bricolage et bien sûr sport en famille, histoire d'être « abdos plutôt que frigo ». Toujours en contact avec ses joueurs et son staff technique, il a entretenu l'esprit de groupe et de compétition en leur lançant des défis physiques.

En attendant de pouvoir retrouver son équipe et sa deuxième maison, comme il appelle la Paris La Défense Arena, le stade où le Racing 92 évolue [#àDOMICILE](#), il a consacré une partie du temps passé confiné à étudier d'autres sports collectifs, afin de s'en inspirer pour faire gagner les Ciel et Bleu.

Pour fêter le déconfinement progressif, Laurent Travers a réuni famille et amis, et sans doute cuisiné ses fameuses pommes sarladaises ! Découvrez [sa recette](#) sur notre compte Instagram [@adomicile_](#) et abonnez-vous pour bien vivre le déconfinement.

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?
Comment prendre rendez-vous en agence ?
Que change le déconfinement progressif ?
Comment passer au paiement en ligne ?
Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emalling.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.